IUE 102

Interpellation présentée par le député: M. Gabriel Barrillier

Date de dépôt: 8 juin 2004

Messagerie

Interpellation urgente écrite Pourquoi la CIA devrait-elle construire des logements en France voisine ?

Depuis quelques mois, l'on parle beaucoup des intentions de la CIA de réaliser des opérations immobilières en France voisine en raison du manque de terrains et de possibilités à Genève.

Du stade de la réflexion dans une optique régionaliste, ces projets semblent devenir de plus en plus concrets, ce qui ne va pas sans poser de sérieux problèmes.

Genève est simultanément confrontée à plusieurs réalités très préoccupantes. Une hausse durable de la démographie (plus de 5'000 personnes par an depuis plusieurs années) ; un taux de chômage élevé ; une pénurie dramatique de logements ; des déficits structurels et un endettement croissants ; des difficultés de déplacement épouvantables.

Pour remédier à ce risque de paralysie ou d'apoplexie, il est maintenant largement admis la nécessité de construire un plus grand nombre de logements proches des lieux d'activité situés, qu'on le veuille ou non, à l'intérieur de la couronne genevoise. Ce phénomène d'attraction ne fera que s'accentuer avec l'entrée en vigueur, le 1^{er} juin 2004, de la deuxième phase de la libre circulation des personnes.

Or, la réponse consistant à se rabattre sur la France voisine, outre qu'elle met le doigt sur nos faiblesses, contradictions et blocages en matière d'aménagement, ne fera qu'accentuer certains des déséquilibres rappelés cidessus. C'est d'ailleurs cette analyse qui a motivé la Chambre de commerce et d'industrie de Genève (CCIG) à proposer une politique plus ambitieuse en

IUE 102 2/2

matière d'aménagement du territoire. Genève doit prendre en mains son avenir et ne pas compter sur ses voisins pour résoudre ses problèmes de développement.

Faut-il encore rappeler, qu'en matière fiscale, le principe appliqué entre Genève et la France (prélèvement au lieu de travail et rétrocession partielle au lieu de domicile) demeure une exception fragile en Europe.

Par ailleurs, les investissements importants que pourrait faire la CIA audelà de la frontière seraient critiquables et problématiques puisqu'ils ne profiteraient pas à l'économie genevoise et n'auraient dans tout les cas pas un effet conjoncturel anticyclique susceptible de soulager partiellement le chômage à Genève. Malgré les Accords bilatéraux, l'on observe en effet que les obstacles sont tels que les entreprise genevoises n'ont quasiment aucune possibilité de travailler en France.

Que penser enfin de la démarche de la CIA alors que le Conseil d'Etat vient d'exclure les caisses de pension publiques de l'Accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP) qui présentait, paraît-il des entraves rédhibitoires à leurs investissement sur le territoire genevois ?

Pour toutes ces raisons, je souhaite que, en sa qualité d'employeur payant les deux tiers de la cotisation à la CIA, le Conseil d'Etat prenne position sur ce projet.